

**Projet de loi organique portant approbation d'une convention entre  
le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement  
du Royaume Hechimite de Jordanie dans le domaine du transport  
maritime**

**Article unique :**

Est approuvée la convention entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement du Royaume Hechimite de Jordanie dans le domaine du transport maritime, annexée à la présente loi organique, conclue à Tunis le 23 novembre 2017.